BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons
VISA N°1165/MDAC/CF DU 17/12/2024

DÉCRET N°2024-1595/PRES/MDAC portant nomination d'un officier des Forces armées nationales au grade de Général de Brigade

LE PRÉSIDENT DU FASO,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF SUPRÊME DES FORCES ARMÉES NATIONALES,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;

Vu le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;

Vu la loi n°039-2024/ALT du 29 novembre 2024 portant statut général des personnels des Forces armées nationales ;

Vu le décret n°2017-002/PRES du 04 janvier 2017 portant promotion d'officiers d'active des Forces armées nationales aux grades supérieurs pour compter du 1er janvier 2017 ;

Vu le diplôme du Brevet d'études militaires supérieures de l'intéressé en date du 09 juillet 2019 ;

Sur proposition du Ministre d'Etat, Ministre de la défense et des anciens combattants ;

DÉCRÈTE

Article 1 : Le **Colonel DIALLO Moussa** des Forces armées nationales est nommé au grade de **Général de Brigade**.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature.

Article 3 : Le Ministre d'Etat, Ministre de la défense et des anciens combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 17 decembre 2024

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Ministre d'Etat, Ministre de la défense
et des anciens combattants

Général de Brigade Célestin SIMPORE